



Ce 2 avril, une cérémonie solennelle s'est déroulée au Palais des Congrès de Yaoundé, au cours de laquelle onze membres du Conseil Constitutionnel ont juré de respecter l'État de droit et la justice. Cette prestation de serment s'est déroulée devant une session conjointe de l'Assemblée Nationale et du Sénat, renouvelant ainsi leur mandat.

Parmi les membres ayant prêté serment se trouvaient deux nouveaux venus, Adolphe Minkoa She et Aaron Logmo Mbeleck, nommés par décret présidentiel en janvier dernier. À la tête de ce groupe de magistrats se trouve Clement Atangana, âgé de 83 ans, qui conserve son poste de président de l'institution.

Cette installation marque le début d'un nouveau mandat de six ans, au cours duquel le Conseil Constitutionnel sera amené à prononcer les résultats des prochaines élections présidentielles prévues en 2025.

Créé en 2018 conformément à la Constitution de 1996, le Conseil Constitutionnel veille à la constitutionnalité des lois, traités et accords internationaux signés par le Cameroun. Il intervient également dans les questions relatives au règlement intérieur de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que dans les conflits de compétence entre les institutions de l'État et les régions.

La composition du Conseil Constitutionnel repose sur des nominations variées, comme stipulé à

l'article 51 de la Constitution. Ainsi, le Président de la République nomme trois membres, dont le Président du Conseil, tandis que le Président de l'Assemblée Nationale et le Président du Sénat nomment chacun trois membres, avec l'approbation de leur bureau respectif. Deux membres sont également désignés par le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Cette prestation de serment marque le début d'une nouvelle étape pour le Conseil Constitutionnel du Cameroun, qui continuera à jouer un rôle essentiel dans la protection de l'État de droit et de la justice dans le pays.